

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)
DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3683 en date du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3843 en date du 16 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU la délibération n° 3891 du 22 septembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe assainissement 2025 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'assemblée d'approuver les modifications de crédits aux chapitres et opérations de la section d'investissement,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Chapitre 45 « opérations pour compte de tiers » : il est proposé d'augmenter les crédits sur l'article 4581 d'un montant de 50.000,00 € pour assurer le financement des travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage sur la commune de Montarnaud.

Recettes :

- Chapitre 45 « opérations pour compte de tiers » : il est proposé d'augmenter les crédits sur l'article 4582 d'un montant de 50.000,00 € pour assurer le remboursement des travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Montarnaud.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2/2025 ci-annexée avec une augmentation la section d'investissement de 50.000 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3984

Publication le 16/12/2025

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 16/12/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24269-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)			
DECISION MODIFICATIVE N°2/2025			
Désignation		Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
45-4581 – opérations pour compte de tiers		+ 50.000,00 €	
45- 4582 – opérations pour compte de tiers			+50.000,00 €
TOTAUX		50.000,00 €	50.000,00 €